

NOTES D'ORIENTATION INTERIMAIRE POUR LES BUREAUX PAYS DE L'OMS SUR LE VARIANT "OMICRON" DU SRAS-CoV-2

Version 1.0, 28 novembre 2021

I- QUE SAVONS-NOUS DU VARIANT ?

Le 24 novembre 2021, l'Afrique du Sud a rapporté à l'Organisation Mondiale de la Santé la détection et la présence d'un nouveau variant du virus SRAS-CoV-2 sur un échantillon prélevé le 9 novembre 2021. Initialement nommé variant B.1.1.529, ce variant présentait des mutations qui étaient jusqu'à maintenant non répertoriées par la communauté scientifique.

Comparativement aux autres variants préoccupants (VOC, Variant of Concern) actuellement répertoriés dans le monde, les données préliminaires sur ce variant suggèrent entre autres un risque plus accru de réinfection des cas de COVID-19.

Sur la base des informations actuellement disponibles et compte des risques du nouveau variant sur la transmission, la sévérité et les traitements de la COVID-19, le Groupe consultatif technique sur l'évolution du virus SRAS-CoV-2 (TAG-VE) a conseillé à l'OMS de désigner ce variant comme un variant préoccupant (VOC). De ces faits, l'OMS a désigné le variant B.1.1.529 comme un VOC, nommé Omicron le 26 novembre 2021.

La présence du variant « Omicron » a déjà été rapportée dans plusieurs pays (la liste devrait s'allonger à mesure que les pays renforcent la surveillance et la notification), notamment au Botswana, en Afrique du Sud, dans la RAS de Hong Kong et en Belgique.

II- QUE FAIT L'OMS POUR MIEUX COMPRENDRE LE VARIANT « OMICRON » ?

L'OMS travaille en étroite collaboration avec les pays pour surveiller l'évolution du variant Omicron. En raison du peu de données disponibles, les chercheurs poursuivent leurs investigations pour mieux comprendre l'impact des mutations identifiées sur la transmissibilité, la virulence, le diagnostic, la thérapeutique et les vaccins.

III- ACTIONS URGENTES PROPOSÉES PAR LE BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR LES PAYS MEMBRES DE LA RÉGION AFRICAINE

Compte tenu de la situation actuelle et afin d'accroître la détection et le suivi de ce nouveau variant, l'OMS recommande les actions suivantes aux états membres de la région:

1- Déterminer le délai entre l'échantillonnage et le résultat du séquençage.

Afin de connaître la situation « réelle » et actuelle sur la présence ou non du variant « Omicron » dans les pays, les états-membres sont invités à déterminer la période entre l'échantillonnage et le séquençage des spécimens collectés du SARS-Cov-2. Il y a généralement une période de 2 à 3 semaines entre les prélèvements d'échantillons et la transmission du résultat du séquençage. En plus d'essayer de réduire ce délai, les pays sont encouragés à communiquer les résultats en fonction de la date d'échantillonnage

des derniers échantillons positifs pour lesquels ils disposent des résultats du séquençage. Les rapports de situation qu'ils produisent et transmettent doivent indiquer le nombre de tests positifs et le nombre d'échantillons séquencés par semaine d'échantillonnage.

2- Revoir et s'assurer que les résultats de séquençage récents n'omettent pas le nouveau variant « Omicron »

Les pays doivent solliciter et examiner le profil de séquençage passé des laboratoires pour rechercher les échantillons qui ont été désignés comme "aucun" ou "autre". Cet exercice d'investigation additionnel devrait permettre de déterminer la présence des caractéristiques du nouveau variant « Omicron » et qui n'aurait pas été antérieurement détecté par les laboratoires.

3- Soutenir et encourager les pays à mettre en œuvre le test de dépistage par PCR permettant de détecter ce nouveau variant

Si ce n'est pas déjà fait, les pays doivent mettre en place des mécanismes spécifiques de dépistage des variants non usuels tel que :

- i. Test PCR présentant un abandon du gène S, tel que TaqPath ou
- ii. PCR de dépistage de la mutation, telle que N501Y

4- Optimiser le délai d'exécution de l'échantillonnage au résultat du séquençage

Les pays doivent prendre des mesures appropriées pour les éléments suivants :

- i. Optimiser le circuit de travail des laboratoires pour accélérer l'acheminement des échantillons positifs vers le laboratoire de séquençage et minimiser les délais de transit.
- ii. Les laboratoires de séquençage doivent disposer à ce moment crucial des ressources humaines et réactifs adéquats pour travailler à pleine capacité afin de conduire les actions suggérées dans ce document afin de pouvoir détecter la présence du variant. L'OMS est en mesure de répondre aux besoins supplémentaires en ressources humaines pour renforcer les capacités de séquençage des laboratoires dans les États membres.
- iii. Les laboratoires de séquençage doivent optimiser les processus de bioinformatique et d'interprétation.
- iv. L'insertion des résultats des séquences dans la base de données de l'Initiative mondiale sur le partage des données relatives à la grippe aviaire (GISAID) devrait être aussi rapide que possible après le séquençage.

5- Renforcer et optimiser la sélection des échantillons pour le séquençage

Les pays devraient suivre les critères ci-dessous lors de la sélection des échantillons pour le séquençage.

- i. Viser à séquencer entre 75 -150 échantillons par semaine
- ii. Il est recommandé aux pays d'envoyer uniquement des échantillons dont la valeur du seuil de cycle (Ct) de la réaction en chaîne de la polymérase par transcription inverse en temps réel (RT-PCR) est inférieure à 30.
- iii. Les nouveaux cas doivent être pris en compte et au moins 10 % des échantillons positifs doivent provenir de districts présentant des preuves de transmission communautaire.
- iv. Il est mieux de conserver les échantillons à -70°C avant de les expédier. Les échantillons doivent être expédiés sur glace carbonique.

7- Réaliser une première étude de prévalence ponctuelle du variant Omicron

Les pays doivent rapidement réaliser une étude de prévalence ponctuelle avec une stratégie de dépistage pour évaluer le niveau de circulation du variant « Omicron » dans le pays. L'échantillonnage doit être adapté aux réalités de chaque pays. L'utilisation des reliquats d'échantillons positifs correctement conservés doit être incluse lorsque cela est possible.

8- Mettre en place une stratégie d'échantillonnage pour le dépistage prospectif

La stratégie de dépistage du variant Omicron doit être adaptée aux besoins du pays. Cependant, les scénarios suivants doivent être priorisés pour le dépistage ou le séquençage :

- i. Tous les cas positifs répertoriés hors du territoire du pays ou au point d'entrée (PoE).
- ii. Les régions présentant une augmentation des cas ou un taux d'attaque élevé
- iii. Les cas de réinfections, y compris pour les personnes vaccinées.
- iv. La gravité de la manifestation clinique
- v. Autres situations telles que présentées dans les directives de l'OMS.

IV- ACTIONS ADDITIONNELLES A VENIR DU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR DAVANTAGE ACCOMPAGNER LES ETATS MEMBRES DE DE LA REGION AFRICAINE

Dans les jours et semaines à venir, le bureau régional va initier et mettre en œuvre les actions suivantes pour accompagner les bureaux pays et états membres pour renforcer la surveillance des variants du SARS-Cov-2:

- i.** Développer et partager un guide technique plus détaillé pour la surveillance des variants du SARS-Cov-2
- ii.** Mobiliser et organiser le déploiement d'équipes multidisciplinaires dans les pays afin de renforcer les capacités techniques de surveillance des variants
- iii.** Fournir un appui technique supplémentaire spécifique en fonction des besoins de pays
- iv.** Renforcer les niveaux de préparation et de réponse opérationnelle pour répondre à l'augmentation anticipée des cas et décès de COVID-19 due à ce nouveau variant
- v.** Conduire des actions de renforcement des capacités techniques en matière de surveillance génomique
- vi.** Supporter et catalyser la mobilisation des ressources additionnelles au niveau national et international.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Dr NickyGumede-Moeletsi – Regional Genomic Sequencing Coordinator

Contact: gumedemoeletsih@who.int

Dr Ali Ahmed Yahya – Lab Pillar Lead, WHO Regional Office of Africa

Contact: aliahmedy@who.int

Dr Thierno Baldé – Regional IM COVID-19

Contact: baldet@who.int